

EMPLOYEURS ASSOCIATIFS : QUELLES RESPONSABILITÉS ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation

 Gratuit

 2h

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectif :

Avoir conscience des responsabilités qui incombent aux employeurs bénévoles

Contenu :

Responsabilité civile et pénale

Les situations où la responsabilité est engagée

Comment protéger son association ?

DATE(S) DE LA FORMATION

04 octobre 2022

11H00-13H00

POUR S'INSCRIRE

 0322925059

 contact@maam.fr

 <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE

 Maison des associations d'Amiens métropole

 Voir la présentation de cette structure